

Compte rendu du comité du EEV3Nied

20 mars 2025 – à Roupeldange

-- 0 --

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal du 17 10 2024
- 3) CFU 2024 (CA et Compte de Gestion)
- 4) Affectation de résultat
- 5) Protection contre les risques d'inondations et gestion de l'aménagement en zone inondable
- 6) Dépôt PAEC sites Natura 2000 Nied
- 7) Renaturation de l'affluent communal à Les Etangs
- 8) Ligne de trésorerie
- 9) Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- 10) Convention délégation maîtrise d'ouvrage étude zones humides EPAGE-DUF
- 11) Divers

Titulaires présents :

Mesdames : Delphine BERGER, Charlotte LOUIS et Myriam RESLINGER.

Messieurs : Patrick CASSAN, Alain LINDEN, Jean-Paul LARISCH, Jean MARINI, Jean-Marc CHONE, Gilbert BACH, Jean TOURSCHER.

Suppléant votant :

Messieurs : Jean-Marie EGLER SCHECK, Christian CLEMENT, Egidio GABRIELE, Bernard LOUIS et Sébastien MARET.

Titulaires excusés :

Messieurs : Thierry UJMA, Patrick PIERRE, Rémi SCHWENCK, Lucien DA ROS, Bernard JACQUOT, Jean-Jacques BALLEVRE, Patrick BERVEILLER, Bernard GUITTER et Patrice GERARDIN.

Suppléants excusés :

Messieurs : Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Edouard HOMBOURGER, Jean-Claude HAUBERT, Jean-Paul GRANDJEAN, Jean-Michel SIMON, Guy JACQUES, Pierre THILL, Sylvain FRANZ, Christophe BAD, Julien CLAISER, Paul SCHNEIDER, Bruno GANDAR et Hervé MARTIN.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 12) Approbation de l'ordre du jour
- 13) Approbation du procès-verbal du 17 10 2024
- 14) CFU 2024 (CA et Compte de Gestion)
- 15) Affectation de résultat
- 16) Protection contre les risques d'inondations et gestion de l'aménagement en zone inondable
- 17) Dépôt PAEC sites Natura 2000 Nied
- 18) Renaturation de l'affluent communal à Les Etangs
- 19) Ligne de trésorerie
- 20) Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- 21) Convention délégation maîtrise d'ouvrage étude zones humides EPAGE-DUF
- 22) Divers

Sur proposition du Président, le Comité **APPROUVE** à l'unanimité l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2024

Sur proposition du Président, le Comité Syndical **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

3. Approbation du Compte Financier Unique 2024

L'EPAGE a décidé de passer au vote du CFU pour la fin d'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Considérant que Madame LOUIS, 1^{ère} Vice-Présidente, a été désignée pour présider les points de la séance pour l'adoption du CFU,

Charlotte LOUIS présente le CFU 2024 de l'EPAGE résumé de la façon suivante :

ÉPAGE	Dépenses	Recettes	Balance
Fonctionnement	598 245.32	896 470.47	298 225.15
Investissement	1 484 709.13	1 567 333.12	82 623.99
Total	2 082 954.45	2 463 803.59	380 849.14

Sur proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente, le CFU de l'EPAGE est **APPROUVE** à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2024

Les restes à réaliser 2024 consolidés de l'EPAGE sont les suivants :

RAR	Imputation	Montant
Dépenses	2031 (études)	484 181.10
	2128 (travaux)	1 547 878.44
	21848 (panneaux)	40 000.00
	Total dépenses RAR	2 072 059.54
Recettes	1328	1 799 956.78
	Total recettes RAR	1 799 956.78

Compte tenu des résultats consolidés du CFU 2024 d'une part et des restes à réaliser d'autres part, l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025 proposés sont les suivants :

Affectation des résultats 2024		
001	Excédent d'investissement	82 623.99
+	RAR en dépenses	2 072 059.54
-	RAR en recettes	1 799 956.78
=	Résultat d'investissement	-189 478.77
Excédent de fonctionnement brut		298 225.15
1068 -	RI Excédent de fonctionnement capitalisé	189 478.77
002 =	Excédent de fonctionnement reporté	108 746.38

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'affectation des résultats tel que présenté.

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats est **APPROUVE** à l'unanimité.

5. Protection contre les risques d'inondation et gestion de l'aménagement en zone inondable.

Ces dernières années, plusieurs événements météorologiques marquants ont frappé le territoire, entraînant des inondations exceptionnelles. D'une ampleur, d'une soudaineté, ou d'une apparition inhabituelle, ces événements, comme les crues hivernales et printanières de 2022 et 2024 ou les orages estivaux de 2023 à Obervisse, soulignent la vulnérabilité de notre territoire et de son aménagement.

Les inondations résultent de phénomènes divers, parfois concomitants, tels que le débordement de cours d'eau, le ruissellement, la remontée de nappes phréatiques ou la saturation des réseaux.

Aussi, face à une vulnérabilité déjà présente et à une apparente aggravation de l'aléa, il semble évident que le risque inondation ne doit pas être accentué par de nouveaux aménagements dans des zones inondables déjà identifiées, qu'elles soient répertoriées dans des cartographies officielles telles que l'AZI (Zones à Risque d'Inondation), le PRRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), ou encore non référencées sur les cartes officielles mais identifiées par la connaissance locale ;

Par conséquent, il est donc proposé que l'Épage :

1. Recommande systématiquement l'évitement des zones inondables pour tout aménagement ou activité dans ces zones, ou susceptibles de favoriser les inondations en aval, notamment dans les zones à enjeux ;
2. Recommande systématiquement la gestion des eaux à la parcelle et d'éviter le tout tuyau en favorisant l'infiltration, la répartition et le ralentissement des écoulements ;
3. Ne réalise pas d'investissement pour la protection d'un nouvel enjeu construit en zone inondable connue.

Après vote, le Comité, à l'unanimité **VALIDE** la protection contre les risques d'inondation et gestion de l'aménagement en zone inondable.

6. Dépôt PAEC sites Natura 2000 Nied

L'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied est la structure porteuse de 3 sites Natura 2000 sur son bassin versant et est l'animateur de deux de ces sites : le site « Vallée de la Nied Réunie » et le site « Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied ».

Depuis plusieurs années, des Mesures Agro-Ecologiques et Climatiques (MAEC) sont proposées aux agriculteurs afin de les inciter à maintenir ou à mettre en place des pratiques plus extensives. Ces mesures sont un outil important à mobiliser afin de préserver les habitats prairiaux.

Aussi, il est nécessaire dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2023 – 2027, que l'EPAGE dépose un dossier PAEC auprès de la DRAAF afin que les agriculteurs engagés dans des MAEC jusqu'en mai 2025 (2020-2025) puissent toujours continuer, s'ils le souhaitent, à s'engager dans des mesures en faveur de la biodiversité. D'autres agriculteurs pourront également s'engager en 2025 s'ils ne l'avaient pas fait en 2023.

Le montant total du Projet Agro-Environnemental et Climatique déposé par le Syndicat pour la période 2025 – 2029 est de 124 230 € HT (60 375 € HT pour la Nied halophile et 63 855 € HT pour la Nied Réunie). Ces sommes sont financées à 100% par le FEADER (80%) et l'Etat (20%).

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

APPROUVE le projet agro-environnemental et climatique déposé par l'EPAGE,

AUTORISE le Président à déposer le dossier auprès de la DRAAF.

7. Renaturation de l'affluent communal à Les Etangs

Lors des forts épisodes pluvieux de ces dernières années (2020, 2022 et 2024), la commune de Les Etangs a subi des inondations d'habitations issues de plusieurs cours d'eau traversant le bourg.

En 2019, l'EPAGE réalisait un projet d'acquisition et de renaturation d'une zone humide qui a permis avec succès de prévenir le débordement du Rouau, ruisseau à l'origine des inondations les plus conséquentes.

Afin de continuer sur cette dynamique, l'EPAGE souhaite aujourd'hui poursuivre ses actions sur le deuxième affluent de la Nied Française responsable de désagréments en raison des fortes modifications anthropiques de ses caractéristiques.

Le Président explique qu'après une phase d'étude menée par le cabinet FLUVIALIS, puis de l'autorisation donnée par les services de l'Etat, il s'agit en 2025 de réaliser les travaux préconisés.

Les agents de l'EPAGE assureront la maîtrise d'œuvre, il s'agira seulement de veiller au recrutement de l'entreprise ainsi que de solliciter l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse afin d'obtenir des subventions pour cette opération, à hauteur de 80 % comme identifié dans le CTEC.

Le montant du projet a été estimé à 60 000 € TTC par le cabinet d'études.

La délibération sera votée au prochain comité (24 avril) pour une explication avec le technicien en charge du projet.

8. Ligne de trésorerie

Le Président explique qu'il est possible qu'un décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes intervienne en 2025. IL sera alors nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

Il est proposé aux membres du Comité d'autoriser le Président de l'EPAGE DES 3 NIED à consulter des organismes bancaires pour souscrire une ligne de trésorerie du montant qui sera nécessaire.

La souscription de cette ligne pourra intervenir dans le courant de l'année 2025 en fonction de l'évolution de la situation de trésorerie. Les différentes offres vous seront alors proposées pour décider laquelle retenir.

Après vote, le Comité à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation pour souscrire à la ligne de trésorerie. Les différentes propositions reçues seront soumises au comité pour approbation avant signature.

9. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Débat des Orientations Budgétaire (DOB) doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Il sera proposé une présentation des enjeux financiers du vote à venir sur le budget primitif 2025 de L'ÉPAGE. En support à cette présentation, une note de cadrage budgétaire est jointe.

10. Annexe à la convention de maîtrise d'ouvrage

Présentation de l'annexe à la délibération de Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage n° 2024-10-17-10, qui a pour objet de présenter un plan de financement détaillée.

11. Divers

- **Présentation pour signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Inventaire des zones humides sur le territoire du bassin versant de la Nied et des Bassins Versants Nord Mosellan – Rive Droite – District Urbain de Faulquemont**

Les zones humides remplissent des fonctions majeures pour les systèmes hydrographiques : soutien aux débits d'étiage, diminution des pics de crue, mais aussi épuration de l'eau, habitats d'espèces floristiques et faunistiques, puit de carbone...

Aussi, l'Épage des Eaux Vives des 3 Nied a lancé une grande étude des zones humides sur le bassin versant de la Nied dont la 4^{ème} et dernière campagne se déroulera cette année. Les objectifs de l'étude, sont ainsi d'améliorer la connaissance des zones humides sur le bassin versant, mettre en place notre politique d'intervention, mais aussi accompagner les collectivités membres dans l'aménagement de leur territoire en anticipant notamment les procédures relatives à la thématique des zones humides.

Dans le cadre du lancement de son PLUi, le District Urbain de Faulquemont a fait la demande pour se joindre à cette étude pour une portion des communes de Bouchepon et Longeville-les-Saint-Avold. Ces deux communes ont été couvertes uniquement en partie par l'étude en cours car partiellement sur le bassin hydrographique de la Nied.

Le Président propose d'accéder à la demande du DUF et de mettre en place une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le complément d'étude.

Le Président lève la séance à 20h20.